

Congrès mondial de la nature de l'UICN : Noé appelle à généraliser les alternatives écologiques aux pesticides de synthèse

14 recommandations des membres du Comité français de l'UICN¹ votées par le Congrès mondial de la nature

Le 4 novembre dernier, plus de 1000 organisations membres de l'UICN (États, agences gouvernementales, ONG, organisations de peuples autochtones) ont adopté 109 recommandations dont l'objectif est de proposer des actions concrètes pour répondre aux enjeux de préservation de la biodiversité. Ces recommandations sont à l'origine de l'adoption de traités internationaux de grande ampleur, comme la Convention de Ramsar sur les zones humides, la Convention du Patrimoine mondial de l'UNESCO, la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) et la Convention sur la diversité biologique (CDB). Sur ces 109 recommandations, 14 étaient coordonnées par le Comité français de l'UICN.

La généralisation des alternatives aux pesticides adoptée

Parmi les 14 recommandations, l'association Noé (membre de l'UICN) a porté, avec les experts de la commission droit et politiques environnementales du Comité français de l'UICN, une recommandation emblématique : généraliser les pratiques et techniques alternatives à l'utilisation des pesticides de synthèse. Cette motion a notamment été travaillée en lien avec Joël Labbé, sénateur du Morbihan, et membre de la commission droit et politiques environnementales du Comité français de l'UICN.



L'usage de produits phytosanitaires de synthèse, notamment en agriculture, est en effet reconnu comme l'une des causes principales du déclin de la biodiversité au niveau

¹ Union Internationale pour la Conservation de la Nature

mondial. En Europe, de nombreux rapports ont pointé la responsabilité prépondérante des pesticides dans le déclin des insectes pollinisateurs, ou encore des vers de terre.

Ainsi, cette recommandation incite à l'adoption massive de pratiques issues de l'agroécologie et de l'agriculture biologique, ainsi qu'à un arrêt définitif d'utilisation de ces produits phytosanitaires dans la gestion des espaces verts publics et privés. Cette motion très largement plébiscitée par les membres de l'UICN, avec près de 90% de votes favorables, envoie un signal fort aux gouvernements nationaux et locaux, aux acteurs privés et aux citoyens, en leur demandant d'agir dès maintenant pour la généralisation des alternatives aux pesticides. Elle est aussi un message adressé aux États pour agir dans le cadre de la COP Biodiversité de l'ONU, qui aura lieu en Chine en 2021, et qui définira des objectifs de biodiversité pour 2030.

Une recommandation qui fait écho à l'extension de la loi Labbé

L'adoption de cette recommandation par les membres de l'UICN rappelle la nécessité d'une prise de conscience immédiate sur les dangers liés à l'utilisation des pesticides de synthèse.

A ce sujet en France, la loi Labbé, dont le sénateur Joël Labbé est à l'origine, interdit l'utilisation des pesticides de synthèse aux collectivités depuis 2017 et aux particuliers depuis 2019.

Elle doit prochainement être étendue à tous les lieux de vie grâce à la publication d'un nouvel arrêté interministériel. Les pesticides devraient donc être interdits sur les espaces verts de copropriétés, d'hôtels, dans les campings, les parcs d'attractions, sur les zones commerciales, les espaces verts des lieux de travail, les établissements d'enseignement ou de santé, ainsi que sur les terrains de sport et dans les cimetières.

Pour Joël Labbé, cela témoigne d'une évolution culturelle forte : *« Au moment du vote de la loi Labbé, on nous affirmait que les citoyens n'étaient pas prêts à accepter la végétation spontanée, surtout dans les cimetières. Aujourd'hui les paysages liés aux pratiques du zéro-phyto sont largement plébiscités et plus de 80% des citoyens souhaitent jardiner sans pesticides ».*

Cette extension de la loi Labbé sera ainsi une première étape pour accélérer la transition vers un modèle respectueux de la santé et de la biodiversité, qui doit par ailleurs être soutenue fortement par les pouvoirs publics.

Projet d'extension de la loi Labbé, encore trop de zones non concernées

Malheureusement, si l'extension prochaine de la loi Labbé est une avancée, il reste cependant des espaces non-concernés par le texte du gouvernement, comme les forêts privées, les voies SNCF, les autoroutes et les zones techniques ou de stockage des entreprises. « *Ce sont tout de même 69 herbicides et insecticides de synthèse qui sont encore autorisés sur environ 20 millions d'hectares de zones non-agricoles, dont la plupart accueillent du public* », rappelle Valérie Collin, Secrétaire générale de Noé. La mobilisation doit donc rester entière pour suivre avec la plus grande vigilance les prochaines décisions des pouvoirs publics dont nous attendons des signaux forts pour soutenir la transition vers le 0 pesticide de synthèse.

CONTACTS PRESSE

- **Association Noé** : Marion Mauuarin - Responsable communication de Noé - presse@noe.org - 06 70 45 02 84
- **Comité français de l'UICN** : Florence Clap – Responsable du programme « Politiques de la Biodiversité » - florence.clap@uicn.fr
- **Pour Joël Labbé** : Fanny Duperray - Collaboratrice parlementaire - j.labbe@senat.fr - 07 78 10 05 64